



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION

### DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LORETTE

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée sur le projet de PLU de la Commune de LORETTE du lundi 23 avril 2018 à partir de 9h au vendredi 25 mai 2018 jusqu'à 16h30 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole (Direction Aménagement du territoire, service Prospective Etude et Planification).

A l'issue de l'enquête, le projet de plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole.

Monsieur Alain BONARD a été désigné commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de LYON.

La mairie de LORETTE est désignée siège de l'enquête.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public du lundi 23 avril 2018 à partir de 9h au vendredi 25 mai 2018 jusqu'à 16h30 inclus :

- à la mairie de LORETTE, Place du IIIème Millénaire, 42420 LORETTE,
  - les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30,
  - à l'exception du lundi 23 avril 2018 où l'enquête publique débutera à 9 heures,
  - à l'exception du mercredi 09 mai 2018 où la mairie sera exceptionnellement fermée,
  - à l'exception du vendredi 25 mai 2018 où l'enquête publique se terminera à 16 heures 30.
- au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, 2 AVENUE GRUNER 42000 SAINT-ETIENNE,
  - les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures,
  - les vendredis de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30,
  - à l'exception du lundi 23 avril 2018 où l'enquête publique débutera à 9 heures,
  - à l'exception du vendredi 25 mai 2018 où l'enquête publique se terminera à 16 heures 30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- sur le registre ouvert à cet effet par le commissaire enquêteur à la mairie de LORETTE,
- lors des permanences du commissaire enquêteur en mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- sur le registre ouvert à cet effet par le commissaire enquêteur au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE,
- sur le site internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante :

<http://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le public pourra aussi faire part de ses observations, propositions et contre-propositions par correspondance à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de LORETTE, Place du IIIème Millénaire, 42420 LORETTE. Les courriers devront lui parvenir avant la date et l'heure de clôture de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de SAINT-ETIENNE METROPOLE à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>, et accessible depuis un poste informatique à l'accueil de Saint-Etienne-Métropole (2 avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de SAINT-ETIENNE METROPOLE dès la publication du présent avis.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de LORETTE pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 23 avril 2018 de 09 heures à 12 heures,
- le jeudi 03 mai 2018 de 14 heures à 17 heures,
- le mercredi 16 mai 2018 de 09 heures à 12 heures,
- le mardi 22 mai 2018 de 09 heures à 12 heures,
- le vendredi 25 mai 2018 de 13 heures 30 à 16 heures 30.

A l'issue de l'enquête et dans un délai d'un mois, le Commissaire enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Lyon et au Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE. Ce dernier transmettra une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au Préfet et à la mairie de LORETTE pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions, ces documents seront accessibles au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE et sur son site internet à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>